

N° 2129/S.M.2

OBJET:
Peintures hôpitaux ou
dispensaires.-

|

2 ur-

Reçu le 2.8.51
1891/S.M.



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous copie de la lettre n° 1957/D. du 9 Juillet 1951 de Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi .-

Vous voudrez bien tenir la main et donner les instructions adéquates pour que dans chaque cas, le Médecin Colonie donne son accord préalable quant à la couleur employée .-

Pour le Résident du Ruanda,
en route,
Le Résident-Adjoint, D. VAUTHIER,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "D. Vauthier".

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

ASTRIDA .-

M.D./L.M./

Usumbura, le 9 Juillet 1951 .-

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
SERVICE DE L'HYGIENE

N° 1957/D.

C O P I E

OBJET:

Peintures hôpitaux ou dispensaires.

Monsieur le Médecin Colonie (TOUS)
Messieurs les Résidents (DEUX)

Il m'a été donné de constater à diverses reprises que pour des hôpitaux ou dispensaires ruraux sont employés des peintures absolument horribles.

Je vous prie en conséquence de ne plus accepter à l'avenir que de telles couleurs soient utilisées pour les formations médicales et de les renvoyer d'office au bureau du Territoire en m'en faisant part.

Le Médecin Chef des Services Médicaux
du Ruanda-Urundi,

sé/: Dr.M.BAUDART.